

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 5 mai 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Michèle Beaulac Syndicat des copropriétaires du Vieux-Rosemont II	<p>Madame Michèle Beaulac; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Mme Beaulac effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Mme Beaulac indique de fréquentes accumulations d'eau sur la chaussée à l'intersection de l'avenue Laurier Est et de la 15e Avenue. Malgré une requête formulée en novembre 2013, aucune amélioration n'a été remarquée depuis. Mme Beaulac désire savoir si des travaux sont projetés à cet effet par les équipes de réfection de l'arrondissement.</p> <p>2) Voir « dossiers fermés ».</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE L'ASSURANCE QUE DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES POUR ACCORDER DES SUITES APPROPRIÉES À LA DEMANDE DE MME BEAULAC.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 13-314950 (RELANCE)</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Frank Diorio	<p>Monsieur Frank Diorio; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Diorio résidant au 6629, rue Saint-André, soulève son inquiétude quant au sort de la sortie d'urgence de sa résidence, étant donné la construction d'un nouvel immeuble adjacent. Il dit craindre de perdre un passage d'accès à la ruelle arrière à la suite de l'édification de ce nouveau bâtiment. M. Diorio désire obtenir l'assurance que les plans approuvés demeurent conformes à la réglementation.</p>	P.P. Savignac	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>MONSIEUR PIERRE-PAUL SAVIGNAC DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES MENTIONNE QU'IL VEILLERA À RÉALISER SUIVI DE LA REQUÊTE DU CITOYEN ET PRENDRA CONTACT AVEC CE DERNIER.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-117103</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Angèle Bilodeau	<p>Madame Angèle Bilodeau; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Mme Bilodeau exprime ses inquiétudes quant à l'avenir du patrimoine végétal montréalais, particulièrement en ce qui traite du remplacement des arbres abattus à la suite de l'infestation de l'agrile du frêne. Mme désire également savoir en complément quel sera le nombre d'arbres remplacés durant l'été 2014 à la suite de la ronde d'abattage entreprise récemment par l'arrondissement.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE L'HORIZON DE REMPLACEMENT EST DE L'ORDRE DE 10 À 15 ANS, COMPTE TENU DE L'AMPLEUR DE LA PROLIFÉRATION OBSERVÉE.</p> <p>DES PRÉCISIONS POURRONT ÊTRE FOURNIES À CET EFFET PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, DÉPLORE L'ABSENCE DE FONDS SUFFISANTS EN PROVENANCE DES AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE POUR COMBATTRE L'AGRILE DU FRÊNE. IL SUGGÈRE AUX CITOYENS D'INTERVENIR AUPRÈS DU MAIRE DE MONTRÉAL AFIN D'OBTENIR DAVANTAGE DE MOYENS.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-117124</p>
M. Brian Smith	<p>Monsieur Brian Smith; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Smith a soumis une demande de permis en vue du remplacement des fenêtres de sa copropriété. Il demeure toutefois sans nouvelle plus de trois semaines après le dépôt de son dossier. M. Smith sollicite le soutien du conseil afin d'obtenir un état de situation sur cette affaire.</p>	<p>P.-P. Savignac</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>PIERRE-PAUL SAVIGNAC, DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, S'ENQUIERT DE LA REQUÊTE ET VEILLERA À Y ACCORDER DES SUITES IDOINES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR SUIVI.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-117209</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. François Toupin	<p>Monsieur François Toupin; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Toupin habite la rue Dandurand et rend compte de la fermeture du centre de la petite enfance immédiatement adjacent à sa résidence, consécutivement à une infestation de fourmis charpentières. M. Toupin soupçonne que cet emplacement fera à terme l'objet de modifications au zonage en vue de permettre la construction de condominiums. Selon lui, pareille intervention serait susceptible de créer des difficultés d'intégration au milieu environnant et c'est pourquoi il désire obtenir le détail des caractéristiques de zonage actuellement en vigueur.</p>	P.-P. Savignac	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>PIERRE-PAUL SAVIGNAC, DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISE, PREND NOTE DE LA DEMANDE ET COMMUNIQUERA AVEC LE CITOYEN.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR SUIVI.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-127130</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Lise Leboeuf	<p>Madame Lise Leboeuf; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Mme Leboeuf soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) Mme Leboeuf est propriétaire de l'immeuble situé au 7065, avenue de Chateaubriand. Elle indique la présence de reflux d'eau sur la rue vis-à-vis sa résidence</p> <p>2) Mme Leboeuf fait état qu'un de ses voisins de ruelle accumule une vaste quantité de déchets et détritrus (établissement de « l'Armée du salut »). Il y aurait lieu d'intervenir afin d'améliorer la propreté de cet emplacement.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ESTIME QUE DES VÉRIFICATIONS SONT NÉCESSAIRES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-127162</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONSIDÈRE QU'UNE INTERVENTION S'AVÈRE NÉCESSAIRE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-127240</p>
Mme Luce Lamy	<p>Madame Luce Lamy; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Mme Lamy discute des travaux d'enfouissement des fils électriques d'Hydro-Québec sur la rue Rachel Est, dans le secteur Angus. Bien que ceux-ci soient terminés, il reste néanmoins que les poteaux demeurent en place. Mme Lamy désire savoir à quel moment ils seront retirés, de manière à améliorer la trame visuelle du secteur.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, OPINE QUE DES VÉRIFICATIONS SONT NÉCESSAIRES POUR DRESSER UN ÉTAT DE SITUATION À CE CHAPITRE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-127854</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Noël Deslauriers	<p>Monsieur Noël Deslauriers; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Deslauriers a soumis une demande en vue de l'aménagement d'une traverse piétonne sur la rue Rachel Est, à l'intersection de la rue Préfontaine. Il désire savoir ce qu'il advient de cette requête.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN PRÉCISANT QUE L'ARRONDISSEMENT PRIVILÉGIE L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION CONCERNÉE. LES AUTORISATIONS RELEVANT DE L'ARRONDISSEMENT ONT ÉTÉ ACCORDÉES TANDIS QUE L'APPROBATION DES PLANS D'INGÉNIEUR DOIT PAR AILLEURS ÊTRE DONNÉE PAR LES RESPONSABLES DES SERVICES CENTRAUX. M. CROTEAU ESTIME QU'UN SUIVI DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ POUR TENIR M. DESLAURIERS INFORMÉ À CE SUJET.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUIVI.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-127901</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Barbara Syrek	<p>Madame Barbara Syrek; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Mme Syrek soumet deux interventions et une question auprès du conseil, en lien avec sa requête du 3 septembre 2013:</p> <p>1) Mme Syrek habite sur l'avenue du Mont-Royal Est, aux abords de la rue Moïse-Picard. Le tronçon nord de cette dernière rue donne accès au stationnement d'un supermarché Métro et la circulation qui y prévaut serait à l'origine de nombreux désagréments pour les riverains. Pour y mettre un terme, Mme Syrek estime que ce tronçon devrait faire l'objet de mesures d'apaisement de la circulation, voire d'être transformé en cul-de-sac.</p> <p>2) Mme Syrek aimerait de plus savoir si cette rue a déjà été fermée ?</p> <p>3) Mme Syrek indique qu'il y a un garage municipal dans ce secteur et que des véhicules de la Ville traversent l'impasse pour se rendre à leur point d'attache. Elle souhaite donc savoir si la Ville ne pourrait pas faire respecter la signalisation de cul de sac et que cesse ainsi la circulation.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉFÈRE LE DOSSIER À MADAME MARTEL, DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, QUI EN ASSURERA LE SUIVI.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QU'IL EST INTERDIT DE CRÉER UNE RUE EN IMPASSE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, APPROUVE LES PROPOS DE LA CITOYENNE ET INDIQUE QU'UN SUIVI SERA FAIT AVEC MONSIEUR PIERRE-PAUL SAVIGNAC CONCERNANT LA SIGNALISATION À CET ENDROIT.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>DOSSIER GDC : 13-258133 – RELANCE</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Nadia Bacal-Mainville</p>	<p>Madame Nadia Bacal-Mainville; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Mme Bacal-Mainville, membre du comité de ruelle verte 3^e/4^e avenue, soumet deux questions auprès du conseil :</p> <p>Mme Bacal-Mainville discute d'un conteneur à déchets appartenant à « Planète Œuf » et qui est installé sur un lot vacant de la 4^e avenue. Elle rend compte des incon vénients causés au voisinage par cet équipement et demande à quelle époque un comité des résidants pourra veiller à l'entretien du terrain visé.</p> <p>Pétition réclamant l'amélioration de la propreté du terrain est soumise aux soins du conseil.</p>	<p>É. Duchesne</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, MENTIONNE QUE L'ENTRETIEN DU TERRAIN VACANT VISÉ N'A PAS ENCORE ÉTÉ REMIS AU COMITÉ DE LA RUELLE VERTE ÉTANT DONNÉ QU'IL N'APPARTIENT PAS ENCORE À LA VILLE.</p> <p>MADAME DUCHESNE PRÉCISE EN OUTRE QU'UNE RÉSERVE FONCIÈRE A ÉTÉ DÉCRÉTÉE À L'ÉGARD DE CET EMPLACEMENT MAIS QUE CELUI-CI N'EST PAS ENCORE PROPRIÉTÉ DE LA VILLE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QU'UN SUIVI SERA EFFECTUÉ QUANT À LA RÉGLEMENTATION SUR L'IMPLANTATION DES CONTENEURS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-128478</p>

DOSSIERS OUVERTS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 5 mai 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Brigitte Zimmermann	<p>Madame Brigitte Zimmermann; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Questions : 1. Cela fait au moins 6 ans que nous attendons un inspecteur du son au sujet de la thermopompe de notre voisin. Quand cela v-t-il être fait ? 2. Nous avons tenté de communiquer avec la préposée en charge au moins 5 fois en 2013. Elle ne nous a pas retourné nos appels. Pour qui ? 3. Comment notre voisin peut-il obtenir un permis pour un agrandissement de sa maison à 50 cm de sa limite de propriété ?</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>P.P. Savignac</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE À L'EFFET QUE L'ARRONDISSEMENT A ENTREPRIS UNE PROCÉDURE EN VUE D'EMBAUCHER UN TECHNICIEN EN MESURE DE BRUIT.</p> <p>PIERRE-PAUL SAVIGNAC, DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, ENTEND REVENIR AUPRÈS DE LA CITOYENNE POUR LUI FAIRE UN ÉTAT DE SITUATION.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-134141</p>